

Mars 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	--------------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

## REUNION CONJOINTE

**Cent treizième session du Comité du Programme et  
cent quarante-septième session du Comité financier**

**Rome, le 20 mars 2013**

**Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé**

**RECTIFICATIF (français seulement)**

Les paragraphes 36, 43 et 73 sont modifiés comme suit. Les passages soulignés sont ajoutés. Les passages biffés sont supprimés.

36. ~~Les différents acteurs économiques n'ont pas un accès équitable à l'information et aux marchés; les plus vulnérables ont du mal à profiter des avantages procurés par le secteur privé, les marchés et les activités économiques.~~ Les déséquilibres de la part de différents acteurs économique à accéder aux marchés, aux données et à d'autres informations qui relèvent, peuvent créer des difficultés aux plus vulnérables à profiter des avantages procurés par le secteur privé, les marchés et les activités économiques. En collaborant avec le secteur privé, la FAO s'efforce de transférer à ce segment de la population une partie de ces avantages sous la forme de services, de biens et d'opportunités<sup>1</sup>.

43. La FAO considère que le secteur privé englobe des entités très diverses qui vont des organisations agricoles<sup>16</sup>, des coopératives et des PME jusqu'aux plus grandes sociétés internationales. Dans la Stratégie, il inclut également les institutions financières privées, les associations industrielles ou professionnelles, et les consortiums représentant les intérêts du secteur privé. La Stratégie ne concerne pas les universités, les institutions de recherche et les ~~coopératives~~ fondations.

73. Il est admis que bien souvent la collaboration commence sur le terrain, en s'appuyant sur les besoins locaux et les relations établies. À la demande des gouvernements, les bureaux décentralisés de la FAO pourraient fournir un appui pour nouer des partenariats avec le secteur privé susceptibles de promouvoir des programmes de développement et de lutte contre la pauvreté dans les pays dans le cadre de CPP. Les bureaux décentralisés pourraient aussi aider les gouvernements à élaborer des plans d'action locaux et à identifier des partenaires potentiels. Ces plans d'action feront partie intégrante du CPP et seront alignés sur les objectifs stratégiques de la FAO, ainsi que sur les domaines d'engagement et les critères décrits en détail dans la présente Stratégie.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*